

Site classé

Date de protection : 8 décembre 1910 ~ Superficie : 5,33 ha

## Les Roches des Corbeaux ou de la Bure

Saint-Dié-des-Vosges

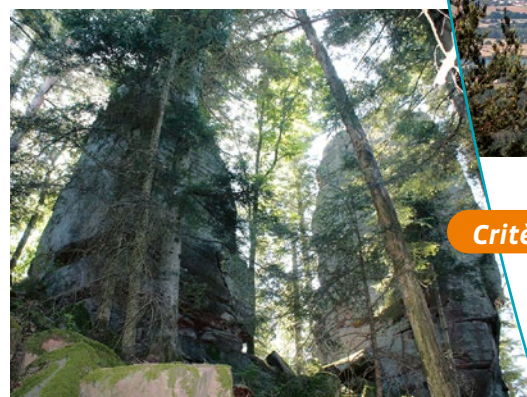
La Roche des Corbeaux est un petit massif de grès vosgien sous la forme d'un cône à trois faces dans le prolongement du Rittempierre qui dépasse 600 mètres.



La forme recourbée remarquable de la Roche des Corbeaux permet de la reconnaître dans les vallées environnantes. Son nom est à l'origine altéré par une incompréhension phonétique. La Roche des Corbeaux n'a aucun lien avec l'oiseau que ce soit par la tradition ou la légende ancienne. L'ancien français aide à saisir la nuance par le roc ou massif recorbeillé ou recourbé.

Ce sont des roches isolées appartenant au grès vosgien et comprenant cinq roches séparées, dont trois inaccessibles et deux reliées par une passerelle en pierre. Chacune de ces roches présente sensiblement l'aspect d'une pyramide quadrangulaire tronquée, de 12 à 15 mètres d'élévation, 6 à 8 mètres de largeur et 6 à 12 mètres de longueur à la base.

Du sommet, on jouit d'un beau panorama sur la ville de Saint-Dié et la vallée de la Meurthe. La vue vers le nord-est est cependant masquée par la présence de végétation.



Les Roches des Corbeaux



Vue sur la vallée de la Meurthe depuis les Roches

Critères de classement

→ Artistique



# Les Roches des Corbeaux ou de la Bure



1

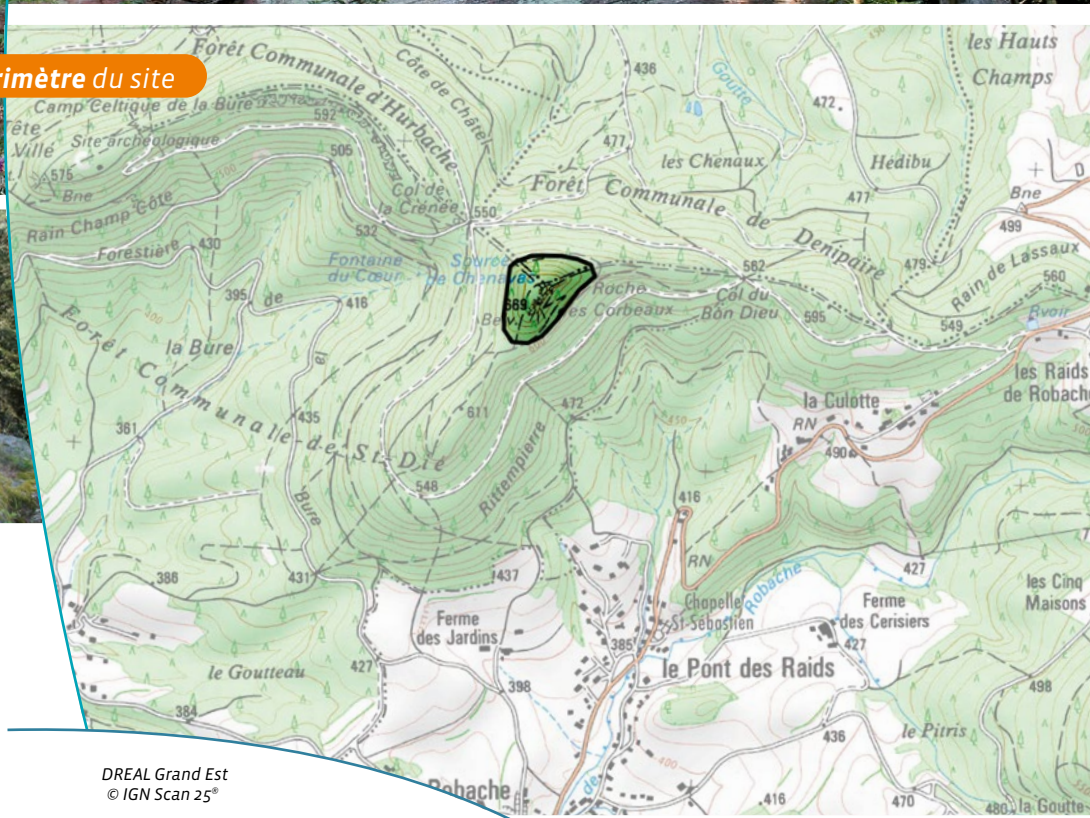


2



3

## Périmètre du site



DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°



4

- 1 ~ Vue sur la Meurthe depuis les Roches
- 2 ~ Croix à proximité des Roches
- 3 ~ Une des Roches des Corbeaux
- 3 ~ Sommet accessible d'une des Roches

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classé au titre des monuments historiques : camp celtique de la Bure

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63